

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-35 du conseil municipal du cinq avril deux mil vingt-trois

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 25****Date de la convocation : 02/06/2023****Date de mise en ligne : 12/06/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole		X	Mme SERRESEQUE	
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric				X
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	M ALLAL	
JAÉGLÉ	Christine	X			
MARQUET	Sandrine				X
CONESA	Claire		X	Mme BOONE	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X	Mme KERUZORE	
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Béatrice DELQUIGNIE est candidat(e)

Béatrice DELQUIGNIE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération**2023-35 : Approbation de l'entretien de l'éclairage public - Rue du 11 novembre**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de « Accident – SIG237-23-270 – A28-7 – Rue du 11 novembre ».

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme « Entretien éclairage public – Gros entretien – Sans subvention 2023 », propose au conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré est invité à :

DECIDER

Art 1 – De procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVER

Art 2 – Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC : 1503.12 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 125.26 €
- Frais de gestion du TE64 : 62.63 €
- TOTAL : **1691.01 €**

Art 3 – Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- FCTVA (à récupérer par TE64) : 267.12 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres : 1361.26 €
- Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres : 62.63 €
- TOTAL : **1691.01 €**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur « fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTER

Art 4 – L'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMETTRE

Art 5 – La présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

DELQUIGNIE Béatrice

